

Beaurepaire le 30 Janvier 2023

Madame la Commissaire Enquêtrice du PLU

Dans le cadre de la consultation et de l'enquête publique du PLU de Beaurepaire 38270.

OBJET: Contestation d'un projet : construction d'un ouvrage

Madame La Commissaire,

Lors de la réunion de 07 juillet 2021 à la salle des fêtes de Beaurepaire nous avons demandé si le projet de la construction d'un pont et l'aménagement d'une voie reliant la route de Manthes à l'avenue de la Valloire était d'actualité dans le nouveau PLU.

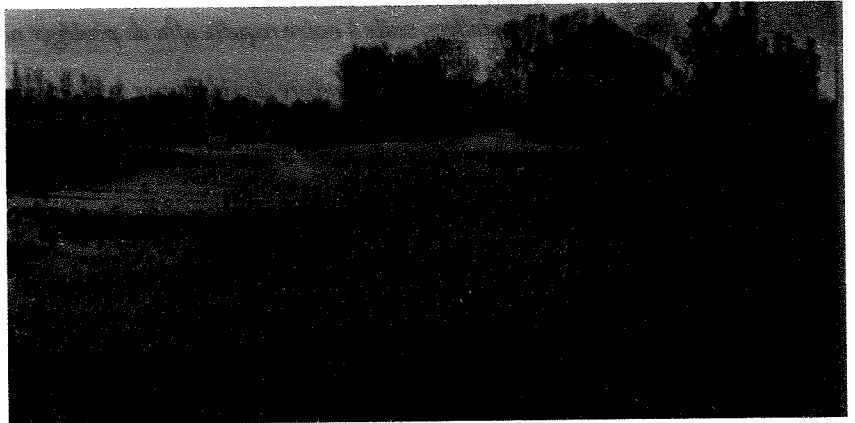
M. Le Maire, Mme La Présidente D'EBER, ainsi que les représentants du SCOT nous ont répondu que ce projet était abandonné.

Suite à notre rencontre : le 25 01 2023 avec Mme La commissaire Enquêtrice, nous avons constaté que le tracé apparaissait toujours sur les plans du nouveau PLU, pouvez vous nous confirmer qu'aucun projet n'est à l'étude ?

Nous vous faisons parvenir, en qualité de résidant de la commune de Beaurepaire, cette lettre, pour vous signifier notre opposition à la réalisation d'un pont et à l'aménagement d'une voie reliant la route de Manthes à l'avenue de la Valloire.

Quel serait l'utilité d'un tel projet au coût astronomique car pour infos: ce projet, enjambrerait la liaison de plusieurs rivières, situé dans une zone inondable et nappe phréatique (zone servant de déversoir aux crues), de plus traversant une zone semi artisanale (ateliers et villas mélangés.)

Nous voulons par ce courrier, mettre en avant la dangerosité et le caractère accidentogène que serait cette réalisation : pour notre habitation notre intégrité physique et morale, pour les habitations voisines, les automobilistes .L'exposition de danger de mort ou



blessure - article 223-1

Nous sommes surpris que l'on puisse réaliser une telle liaison sans tenir compte des nuisances occasionnées aux riverains et des risques qu'ils encourent. En effet notre habitation se trouve en face de cette voie et de ce fait de nombreux véhicules frôleront nos murs et fenêtres, lorsqu'ils circulent ; de fait, ils auraient accès visuellement à notre intimité ; sans parler de la dévalorisation de notre bien.

Notre maison est une ancienne ferme en pisé (130 ans) dite « à demi étage (adaptée aux inondations) typique de la région, il ne

reste que peu d'exemplaires; lorsque j'ai acheté cette maison en 1973, nous avons fait continuellement des travaux afin de la conserver « dans son jus » elle est située au bord d'une route, (qui, à l'époque était étroite et bordée de champs cultivés.)

Ainsi, nous estimons que si ce projet devait se réaliser dans l'avenir : un véhicule ne vienne s'encastrent dans le mur en pisé et écrouler la maison. de ce fait nos vies seraient en danger, ainsi que celles de notre famille. sans compter l'augmentation du trafic

routier sur la chaussée bitumineuse. Que se passera-t-il lors de crues importantes aux conséquences catastrophiques comme on le voit de plus en plus avec le dérèglement climatique.

Comme nous l'ont confirmé, à plusieurs reprises des élus qui considèrent que ce projet n'existera jamais: notre requête est donc que le tracé n'apparaisse plus sur les plans cadastraux du nouveau PLU.

Souhaitant que ces informations apporteront une clarté à notre dossier, je compte sur votre compréhension et vous prie, Madame la Commissaire enquêtrice, de tenir compte de mes arguments et nous vous remercions d'avoir pris note de nos craintes et de nos réelles inquiétudes sur l'insécurité engendrées par cet ouvrage.

Restant à votre disposition, avec mes remerciements pour votre attention, je vous prie, Madame la Commissaire Enquêtrice de recevoir nos sincères salutations.

Pour appuyer et étayer notre requête, voici des exemples très précis de notre situation particulièrement dangereuse :

En 2002 Nous avons subi ces nuisances lors de la mise en place d'un pont provisoire lors de la réfection du pont avenue Jean Jaurès

En 2013 Déclaration d'accident auprès de la gendarmerie et de la Maif pour l'accrochage de notre véhicule par un poids lourd étranger exécutant un demi tour dans le carrefour et qui a pris la fuite, notre petite fille avait eu le temps de sortir du véhicule quelques minutes avant. (de Nbreux camions s'engagent dans cette voie car il existe ZA Prémornay 1 et 2 et une troisième : zone Mornay à Lapeyrouse Mornay

En 2017 Des quilles ont été installées, suite à notre requête afin de protéger nos entrées et sorties de propriété, (en allant relever mon courrier j'ai failli me faire renverser par une voiture doublant par la droite un camion qui s'engageait dans la zone artisanale)

PS : Un nombre important et en constante augmentation de poids lourds, (plus de 30000 environ par an) et autres véhicules circulent sur cette portion de route longeant notre habitation (elle reçoit les P.L. des routes de Vienne, Pact, Creux de La Thine, Chanas) pour desservir les différentes zones industrielles, hypermarchés, entrepôts de matériaux, grains, écoles, collèges, friche Pichon, méthaniseur etc... ce qui rendrait ce carrefour particulièrement dangereux.



Situation 269 rte de manthes

Notre maison lors d inondation

Inondation au croisement des chemins des abattoirs et des sausays

